

Rénover en douceur est possible

Autor(en): **Hartmann, Rahel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **90 (1995)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-175707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Perspectives nouvelles pour les bâtiments industriels abandonnés

Rénover en douceur est possible

par Rahel Hartmann, journaliste, Lucerne

Les bâtiments industriels désaffectés ou vétustes dont la valeur historique est toutefois très prisée nous placent devant un véritable dilemme: s'il est hors de question de les démolir, comment éviter de les protéger à seule fin de les transformer en musées? Deux exemples de Suisse romande montrent qu'il est possible de rénover en douceur.

L'ancienne chocolaterie Klaus, au Locle, est un témoignage de l'architecture industrielle. Cependant, l'arrêt de la fabrication de chocolat a privé les habitants de leur douceur favorite. Construit en 1883-84 par l'architecte Alfred Rychner en plein centre de la ville, ce bâtiment a été conservé intégralement dans son ensemble malgré quelques transformations apportées au cours du temps.

Moyens modestes

Les murs qui entourent un grand hangar au toit vitré sont soutenus par des poutrelles de fonte. La construction com-

porte deux étages, avec des piliers en béton, ainsi qu'un rehaussement sur un demi-étage formant une galerie dont la surface a été calculée pour ne pas manger la lumière venue du toit. La dalle de béton au-dessus du rez-de-chaussée forme une avancée, de sorte que l'entresol est visible de l'extérieur et reçoit la lumière naturelle.

François Willemin, architecte de La Chaux-de-Fonds mandaté pour faire une étude du bâtiment, estime qu'il n'est pas nécessaire de faire un grand projet architectonique. Il est persuadé que cette réno-

vation peut se faire avec des moyens modestes. Néanmoins, les fenêtres, le toit vitré et les boiseries méritent beaucoup de soin et doivent être refaits à la main, travail qui pourrait être confié à des chômeurs comme pour la restauration de l'hôtel de ville. Cela montrerait clairement la volonté de créer des emplois. Le bâtiment pourrait abriter plusieurs activités différentes grâce aux multiples possibilités de cloisonnement qu'il offre.

«Lingotto» en miniature

Les autorités aimeraient en tirer pleinement parti pour

transformer la fabrique en un «Espace des technologies» (ESTEC) et créer ainsi une passerelle entre le passé et le futur. Le bâtiment situé en plein centre, rue Bournot, semble offrir des conditions idéales pour créer un centre proposant une vitrine aux entreprises régionales et aux services publics, ainsi que pour la promotion de l'économie et du tourisme. Il est prévu d'installer une exposition permanente au cœur du bâtiment. La ville dispose d'un matériel complet qui n'a été utilisé que ponctuellement jusqu'à présent. Les entreprises pourraient louer les murs et les vitrines et cette infrastructure devrait, dans l'idéal, être complétée par une salle pourvue d'un équipement audio-visuel. Les petites entreprises du secteur de la technique auraient ainsi à disposition un espace leur permettant de se développer et de s'épanouir. Les jeunes entrepreneurs sont souvent dans l'impossibilité de trouver des locaux à des prix abordables et d'y installer un minimum d'infrastructure, écrit Willemin. Le projet correspond – certes à une échelle plus réduite – aux vues développées par Renzo Piano pour une partie des anciens ateliers Fiat à Turin, le fameux «Lingotto». Si la comparaison est quelque peu prétentieuse, il n'en demeure pas moins que la chocolaterie Klaus a autant marqué l'histoire de la ville du Locle que le Lingotto celle de Turin. A l'instar de R. Piano qui souhaite attirer de petites entreprises dans son «incubateur», Le Locle entend transformer pour cinq ans au moins son ancienne fabrique en une pépinière d'entreprises censées germer et devenir florissantes. Pour cela, la ville met à disposition une petite infra-



*Vue intérieure et historique des abattoirs de La Chaux-de-Fonds.
Historische Innenaufnahme der Schlachthalle von La Chaux-de-Fonds.*

structure avec secrétariat, réception, fax et photocopieurs.

Témoignage remarquable

Les abattoirs de La Chaux-de-Fonds sont un témoignage de l'industrialisation de cette ville, mais ils sont également les premiers de Suisse à avoir été construits sur ce modèle. Ils ne correspondent toutefois plus aux normes modernes de production. Si, depuis plusieurs années, la ville envisage leur rénovation, le débat actuel sur les abattoirs ne fait qu'ajouter une pression de plus. En 1987, le service cantonal de la conservation des monuments a demandé un projet de rénovation tenant compte de la structure d'origine du bâtiment. Les abattoirs sont classés en raison aussi bien de leurs qualités fonctionnelles que de leur caractère imposant. Cet édifice illustre le volontarisme progressiste de cette cité qui, au début du XXe siècle, connut un essor industriel sans précédent. Il forme un ensemble construit d'une ampleur qui n'avait jamais été égalée à l'époque. La Ville s'était accordé le luxe de confier l'esquisse des plans à un spécialiste, l'architecte Uhlmann de Mannheim, qui était en train de dessiner les plans des futurs abattoirs de Zurich, célèbres eux aussi aujourd'hui. Durant les années 1905-1906, l'architecte Robert Belli a dirigé les travaux de construction des abattoirs de La Chaux-de-Fonds conformément aux plans originaux de l'architecte Uhlmann, au 120 de la rue du Commerce.

L'entrée principale, prolongeant l'axe de la grande halle d'abattage d'une longueur d'une vingtaine de mètres, est flanquée de deux bâtiments administratifs et locatifs. La structure porteuse est composée de piliers de granit, de poutrelles métalliques et d'arcs en béton armé. Les pavillons d'entrée sont de style rhénan, à pignons à redans et grès artificiel. Des oriels ornent les bâtiments administratifs, côté entrée principale.



Vue extérieure et intérieure de l'ex-fabrique de chocolat Klaus, qui va être aménagée à l'intention de petites entreprises techniques et d'organismes d'expositions.

Aussen- und Innenansicht der ehemaligen Schokoladenfabrik Klaus, die fortan für kleine Technologie-Firmen und für Ausstellungszwecke hergerichtet werden soll. (Bilder Hartmann)



L'ensemble de La Chaux-de-Fonds se distingue de celui de Zurich par le modernisme de sa halle centrale, recourant aux arcs de béton armé et à la pierre artificielle, imitant le grès rouge alsacien.

Renaissance allemande

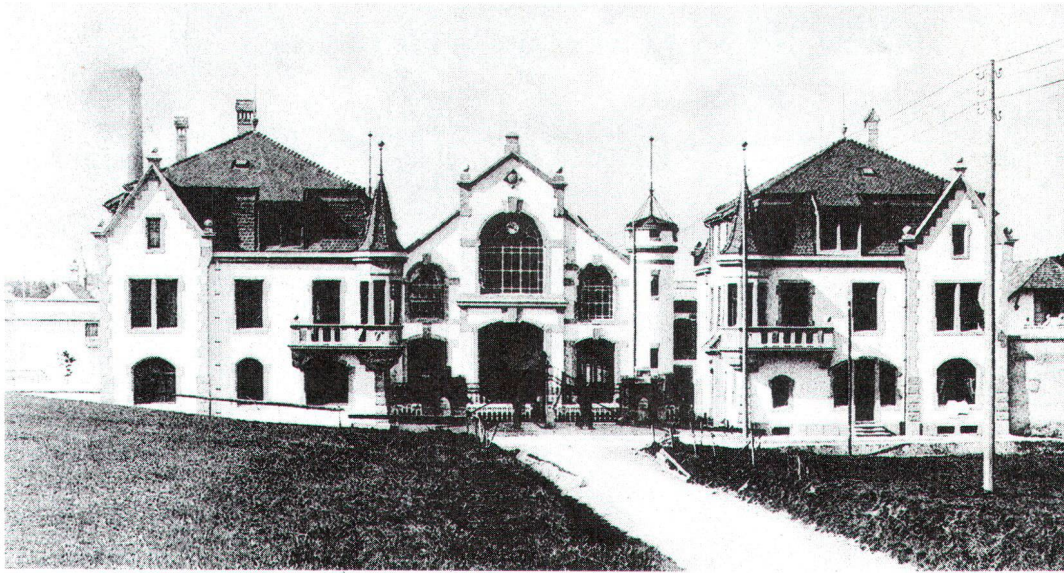
En 1944, pour le 150ème anniversaire du grand incendie de

1794, on a attribué à ces abattoirs le style «Renaissance allemande» afin de souligner la différence de conception. Alors que le modèle français a un caractère plus artisanal, avec plusieurs locaux d'abattage, le système allemand ne prévoit qu'une seule grande halle. Il s'inspire du modèle nord-américain développé à la

faveur de l'essor de la production industrielle au XIXe siècle aux USA. Les Allemands ont repris cette conception pour tenter d'améliorer les conditions d'hygiène à l'origine de nombreuses épidémies. Les anciens abattoirs de La Chaux-de-Fonds construits entre 1839 et 1841 étaient dans un état si désastreux que leur reconstruction avait été demandée par une pétition. Une commission prit en charge le dossier, puis contacta Uhlmann et présenta un projet en 1901. En 1902, Uhlmann évaluait le coût de construction à 1,1 million de francs; la commission réduisit ce montant à 875 000 francs. En 1903, elle demanda néanmoins l'ouverture d'un crédit de 1,05 million de francs. Le projet était très ambitieux puisque l'ensemble avait été dimensionné pour une ville de 50 000 habitants. Les abattoirs n'ont de ce fait jamais été utilisés à leur pleine capacité et n'ont jamais servi uniquement à la production de viande. Un boucher y travaillait ainsi que d'autres artisans. Le projet de rénovation prévoit le maintien de ces affectations.

En 1987, le Service de la conservation des monuments et sites du canton de Neuchâtel a alors décidé de geler momentanément toute modification partielle de l'ensemble. A ses yeux, la rénovation touche un complexe industriel ayant une importance non seulement locale, mais nationale; il serait donc souhaitable de conserver la fonction première de ces bâtiments. Le service a donc réservé sa décision de rénover les abattoirs jusqu'à la présentation d'un projet global respectant leur structure architecturale.

Le bureau d'architecture NCL d'Olivier Gagnebin a été chargé d'évaluer les possibilités de restauration de l'ensemble. Le dossier est déjà bien avancé et les plans sont en cours d'élaboration. Frédérique Steiger, architecte de la ville, estime que la rénovation durera cinq à dix ans.



Die Schlachthalle von aussen gesehen.
Vue extérieure des abattoirs.

Lichtblicke für ausgediente Nutzbauten

Spagat ohne Überstrapazen

Von Rahel Hartmann, Journalistin, Luzern (Zusammenfassung)

Nutzbauten, die ihren Zweck nicht mehr erfüllen oder veraltet sind, deren kunsthistorischer Wert aber hoch eingeschätzt wird, werfen eine zentrale Frage auf: Wie ist dem Dilemma zu entkommen, sie zwar nicht abzubauen, aber auch nicht um des blossen Schutzes willen zu musealisieren? Zwei Beispiele aus der Westschweiz zeigen, dass der Spagat die Architektur nicht überstrapazieren muss.

Die ehemalige Schokoladenfabrik «Usine Klaus» in Le Locle ist einerseits ein Zeuge der Industriearchitektur. Die Einstellung der Fabrikation musste den Einheimischen aber wohl auch Entzug einer süßen Zuneigung gewesen sein.

Erbaut wurde sie 1883–84 vom Architekten Alfred Rychner mitten in der Stadt. Obwohl die Jahre ihre Spuren an der Fabrik hinterlassen haben, stellt sie als Ensemble ein integrales Werk dar. Die Mauern, welche eine grosse Halle mit Oberlicht umschliessen, werden gestützt von Trägern aus Gusseisen. Der Bau ist zweigeschossig, verbunden mit Betonpfeilern, und um ein Halb-

geschoss erhöht. Dieses ist als Galerie ausgebildet, die gerade soviel Fläche beansprucht, dass sie das Oberlicht nicht «behindert». Der Architekt François Willemin von La Chaux-de-Fonds, der mit der Analyse des Baus beauftragt ist, hält fest, die Fabrik bedürfe keines ausgeklügelten architektonischen Projekts, um sich zu entwickeln. Er ist überzeugt, dass die Renovation mit bescheidenen Mitteln zu realisieren ist, und verschiedene Aktivitäten nebeneinander erlaubt.

Diese wollen die Behörden ausschöpfen und die Fabrik in einen «Espace des technologies» (ESTEC) verwandeln. Vorgeschlagen sind, eine per-

manente Ausstellung im «Herzen» des Baus zu installieren. Kleinere Technologie-Unternehmen sollen hier Raum finden. Das Konzept entspricht – wenn auch in Miniatur-Massstab – der Vision, die Renzo Piano für einen Teil der ehemaligen Fiat-Werke in Turin, dem «Lingotto» entwickelte. Der Vergleich mag hochtrabend erscheinen, doch die Geschichte der Stadt wurde von der Usine Klaus ebenso geprägt, wie jene Turins durch den Lingotto. Schwebt Piano vor, dass sich Unternehmen in dem Bau, wie in einem «Inkubator» einnisten und ihre Entwicklungen ausbrüten können, will Le Locle ihnen während fünf Jahren die Atmosphäre eines Gewächshauses bieten, das ihnen erlaubt, zu keimen und Blüten zu treiben.

Der Schlachthof in La Chaux-de-Fonds entspricht nicht mehr modernen Produktionsbedingungen. Der kantonale Denkmalschutz forderte 1987 ein Projekt, das der originalen Struktur Rechnung trägt. Der Schlachthof gilt als bemerkenswert in Funktion und Architektur. Er ist Ausdruck des Willens der Stadt, zu Beginn des 20. Jahrhunderts, die Zeichen der Zeit wahrzunehmen, die Industrialisierung voranzutreiben. Sie leistete sich den Spezialisten Uhlmann aus Mannheim. Dieser befasste

sich zur selben Zeit mit dem Bau des ebenfalls berühmten Zürcher Schlachthofs. Ausgeführt wurde derjenige in La Chaux-de-Fonds nach Uhlmanns Plänen vom Stadtarchitekten Robert Belli in den Jahren 1905–1906 an der Rue du Commerce 120.

1944, zum 150-Jahr-Jubiläum des grossen Brandes von 1794, wurde der Schlachthof als im Stil «Renaissance allemande» bezeichnet, worin sich die Differenz der Verarbeitung widerspiegelt. Im Gegensatz zu französischen Systemen, welche ihrem handwerklichen Charakter entsprechend einzelne Schlachtkompartimente aufwiesen, ist der deutsche Typ eine grosse Halle. Die alten Schlachthöfe in La Chaux-de-Fonds – zwischen 1839 und 1841 erstellt – waren in so miserablen Zustand, dass mit einer Petition ein Neubau verlangt wurde. Eine Kommission befasste sich damit, kontaktierte Uhlmann und legte 1901 ihren Lösungsvorschlag vor. Das Projekt war ehrgeizig, sollte doch ein Einzugsgebiet von 50 000 Einwohnern versorgt werden – eine Kapazität, die heute überdimensioniert ist. Daher wird der Bau nicht mehr nur zur Fleischproduktion genutzt. Neben einem auf privater Basis arbeitenden Metzger haben sich Handwerksbetriebe einquartiert. Mit der Evaluation der restaurativen Möglichkeiten wurde 1992 das einheimische Architekturbüro NCL von Oliver Gagnebin beauftragt, das Grundlagen – Dokumentation der Bausubstanz und Erarbeitung von Planskizzen – erstellt hat. Frederique Steiger, Stadtarchitektin, rechnet mit einer Umbauzeit von fünf bis zehn Jahren.